

SECRETARIAT GÉNÉRAL À LA PRESIDENCE

Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale

Rapport d'étape - Projet Guichet Choc Alimentaire (GCA) / Financement : FMI

Période : Octobre 2023- Janvier 2024

Préparé par : M. Sayon DAMBÉLÉ, Directeur Général



Table des matières

I. Introduction	3
II. Section 2 : Rappel des termes du Protocole d'accord portant sur les modalités d'utilisation des ressources.....	4
III. Section 3 : Reconnaissance physique des ménages	4
3.1. Conduite de l'enquête d'éligibilité des bénéficiaires	7
IV. Section 4 : Mission de terrain et recrutement des assistants communautaires ruraux.....	7
4.1. Implication des administrateurs territoriaux dans le choix des assistants communautaires :....	7
V. Section 5 : Passation des marchés.....	8
5.1. La préparation technique et matérielle des opérations :.....	8

Liste de tableaux

Tableau 1: Répartition des ménages reconnus par commune	6
---	---

Liste de figures

Figure 1 : Ménages reconnus par commune	7
---	---

ACRONYMES

AC : Assistant Communautaire

ANIES : Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale

CNT : Conseil National de la Transition

CRG : Crédit Rural de Guinée

DIF : Direction de l'Inclusion Financière

DSI : Direction Système d'Information

FMI : Fonds Monétaire International

FODA : Fonds d'Appui au Développement Agricole

GCA : Guichet Choc Alimentaire

IMP : Indice Multi Dimensionnel de la Pauvreté

MA : Mesures d'Accompagnement

MGR : Mécanisme de Gestion des Réclamations

PMT : Proxy Means Test

PRU_APN : Projet de Riposte d'urgence et d'Appui au Programme Nafa

TDR : Termes de Reference

TM : Transferts Monétaires

VC : Validation Communautaire

I. Introduction

Dans le cadre de la Facilité Rapide de Crédit au compte des chocs alimentaires dus à l'inflation, le Fonds monétaire international (FMI) a mis à la disposition de la Guinée, 69 millions de dollars pour aider les ménages les plus vulnérables de notre pays. Trois principales composantes – appui agricole, distribution de vivres et transferts monétaires – ont été identifiées par la Cellule Technique de Suivi des Programmes et de la Réforme des Finances Publiques CTSP/RFP/MEFP.

La première composante, d'un montant de 20 millions de dollars, est allouée au Fonds d'Appui au Développement Agricole (FODA) du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage pour l'acquisition d'intrants agricoles dans le but d'améliorer la production agricole des paysans.

La deuxième composante, financée aussi à hauteur de 20 millions de dollars, porte sur la distribution des vivres qui sera assurée par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) sur la base de la cartographie de l'insécurité alimentaire en Guinée.

Et la dernière composante d'un montant de 25 millions de dollars, est confiée à l'Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale (ANIES) pour réaliser des transferts monétaires auprès des populations vulnérables guinéennes.

Ce deuxième rapport d'étape fait le point des activités réalisées depuis le mois d'octobre 2023 jusqu'en début janvier 2024. Ces activités se structurent autour de trois points essentiels :

1. Les opérations de reconnaissance physique des ménages bénéficiaires de Conakry. Il s'agit de confirmer la présence physique de plus de 14 790 chefs de ménage dans les ménages identifiés comme bénéficiaires et mettre à jour leurs informations de contacts (identité, lieu de résidence, numéro de téléphone...)
2. La sélection de 6 900 nouveaux ménages bénéficiaires et la vérification ainsi que la validation de leurs informations déjà collectées par les agents enquêteurs en 2020.
3. La réalisation de l'enquête d'éligibilité des ménages en s'assurant que les caractéristiques sociodémographiques déclarées sont conformes à l'enquête de terrain faite par les assistants communautaires.

II. **Section 2 : Rappel des termes du Protocole d'accord portant sur les modalités d'utilisation des ressources**

- **Du Protocole d'Accord portant modalités d'utilisation des ressources de la Facilité de Crédit Rapide (FCR) au titre du Guichet Choc Alimentaire » signé par le Secrétariat Général à la Présidence de la République et le Ministère de l'Économie et des Finances**

Pour la mise à disposition et l'utilisation de ces ressources, un Protocole d'Accord a été signé entre le Ministre Secrétaire Général à la Présidence de la République, autorité de tutelle de l'ANIES, et son homologue de l'Économie et des Finances, Gouverneur des fonds du Fonds Monétaire International (FMI) auprès du Gouvernement guinéen.

Dans ce document, il est rappelé le contexte d'allocation de ces fonds sollicités « pour répondre au Choc des prix entraîné par la guerre en Ukraine et pour atténuer son impact sur la situation de la sécurité alimentaire en Guinée ».

Ainsi, le Gouvernement guinéen dans le cadre du Programme de Référence Intérimaire (PRI) et du Plan de Relance Economique (PRE) « a bénéficié de l'accès au Guichet Choc Alimentaire (GCA) suite à l'approbation du Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI), en date du 2 décembre 2022 pour un montant total équivalent à 53,55 millions de DTS (environ USD 71 millions, soit 25% de la quote- part du pays) ». Ces ressources ont été affectées au financement au Budget de l'Etat pour l'exercice 2023.

Pour notre part, l'ANIES a proposé un plan d'utilisation des 25 millions de dollars alloués pour les transferts monétaires. Ces ressources seront transférées auprès de plus de 60 mille ménages à Conakry, Kassa et à l'intérieur du pays. Plusieurs rubriques ont été prévues dans ce plan partant du ciblage et de la reconnaissance des ménages bénéficiaires, l'acquisition des moyens de paiement, la contractualisation avec les opérateurs de paiement, le recrutement des Assistants communautaires, leur formation jusqu'aux opérations de suivi de bonne exécution des tâches.

III. **Section 3 : Reconnaissance physique des ménages**

La reconnaissance physique des ménages s'est effectuée à Conakry suivant une approche de contact direct avec les ménages dans le but de :

1. Confirmer la présence physique des 14 790 ménages des anciens bénéficiaires du Projet NAFA et mettre à jour les informations de contacts et de résidence
2. Reconnaître physiquement 6 900 ménages non bénéficiaires de NAFA ; vérifier et valider leurs informations déjà collectées par les agents enquêteurs en 2020 ;

L'opération de reconnaissance s'est déroulée en 3 phases :

▪ **Phase préparatoire**

La phase préparatoire a regroupé toutes les opérations préalables au démarrage de l'opération de reconnaissances des ménages à savoir :

▪ **L'élaboration et la validation de la méthodologie globale d'intervention :**

Elle a été conjointement élaborée par le comité de pilotage afin de décrire la feuille de route de l'opération de reconnaissance dont les grandes lignes étaient :

- Le processus de recrutement des agents (assistants communautaires, superviseurs terrains, superviseurs numériques) ;
- Les processus de formation, de supervision et d'apurement des données ;
- La validation des TDR

▪ **L'élaboration des outils/supports de reconnaissance :**

Cette activité a concerné :

- **L'élaboration du questionnaire de reconnaissance sur l'outil Kobo**, basé sur la validation des informations essentielles d'identification personnelles et les informations de contact et de résidence selon le type de ménages ;
- La production des modules de formation : Formation théorique sur la connaissance du projet, la méthodologie d'enquête et les règles de bonne conduite des mesures de sauvegardes environnementales et sociales ;
- L'acquisition et la configuration des téléphones Android pour la collecte des données ;
- L'élaboration et la transmission des lettres d'information aux autorités communales ;
- L'élaboration des ordres de mission ;
- L'impression des listes des ménages par commune/quartier.

▪ **Le recrutement, la formation et la sensibilisation des formateurs et superviseurs terrains et numériques :**

L'activité de reconnaissance a mobilisé dans l'ensemble :

- **1 formateur des formateurs**, des superviseurs terrains et numériques sur l'outil kobo
- **7 formateurs**, regroupés en équipe de 3, pour former les assistants communautaires sur les outils et processus de collecte des données ;
- **4 superviseurs terrains** pour introduire la mission auprès des autorités communales et locales afin d'obtenir leur adhésion et appui dans la mise en œuvre des activités d'une part et superviser des opérations de reconnaissance physique et vérification des informations sur le bénéficiaire principal des ménages effectués par les assistants communautaires sur le terrain d'autre part ;
- **5 superviseurs numériques** pour effectuer un niveau supérieur de vérification et validation des informations recueillies et remontées par les assistants communautaires.

La formation des formateurs, des superviseurs terrains et des superviseurs numériques a été effectuée au siège de l'ANIES sur une durée totale de 3 jours, soit 1 jour par catégorie.

▪ **Le recrutement, la formation et la sensibilisation des assistants communautaires :**

L'activité de reconnaissance a mobilisé dans l'ensemble **105 assistants communautaires** de Conakry. Les sessions de 3 jours de formation des ACs se sont déroulées du 13 au 15 Novembre 2023 en 3 groupes : tenues dans la salle de réunion de l'ANIES par un premier groupe des Assistants communautaires de Kaloum et Ratoma et un deuxième groupe dans une autre salle à

CEDUST composé des assistants communautaires de Matoto et un troisième groupe dans la salle de CEDUST composé des assistants communautaires de Matam et Dixinn.

▪ **Phase de reconnaissance physique des ménages**

L'opération de reconnaissance s'est étalée sur une durée allant du **20 novembre au 15 décembre 2023**. Les ACs ont eu la responsabilité de se rendre auprès des cibles, pour actualiser leurs informations dans le formulaire Kobo mis en place à cet effet et déployé dans leurs téléphones Android, et ce sous la supervision des superviseurs terrain.

Pour la première catégorie de cibles (Bénéficiaires NAFA), déjà reconnue et ayant bénéficié des transferts monétaires de l'ANIES : pour des questions de mobilité constatée, les contacts et localisations géographiques ont été mis à jour par les ACs.

Pour la seconde catégorie de cibles (Non Bénéficiaires NAFA), concernant les ménages n'ayant jamais été reconnus physiquement par l'ANIES, les ACs accompagnés des guides locaux et autorités locales, ont identifié ces ménages, en se rendant à leur domicile pour confirmer, ou actualiser leurs informations conformément au formulaire Kobo.

Cette activité a permis de reconnaître physiquement **18 183 ménages dans Conakry** sur **21 690 initialement prévus soit 83, 8 %**.

La qualité des données a été garantie par un contrôle assuré à 2 niveaux :

- **Supervision terrain** : les missions de supervision et de suivi des équipes sur le terrain contrôlent le respect des procédures.
- **Supervision numérique** : les superviseurs numériques s'assurent de la qualité finale des données remontées et insérées en base.

▪ **Phase de traitement et analyse des données**

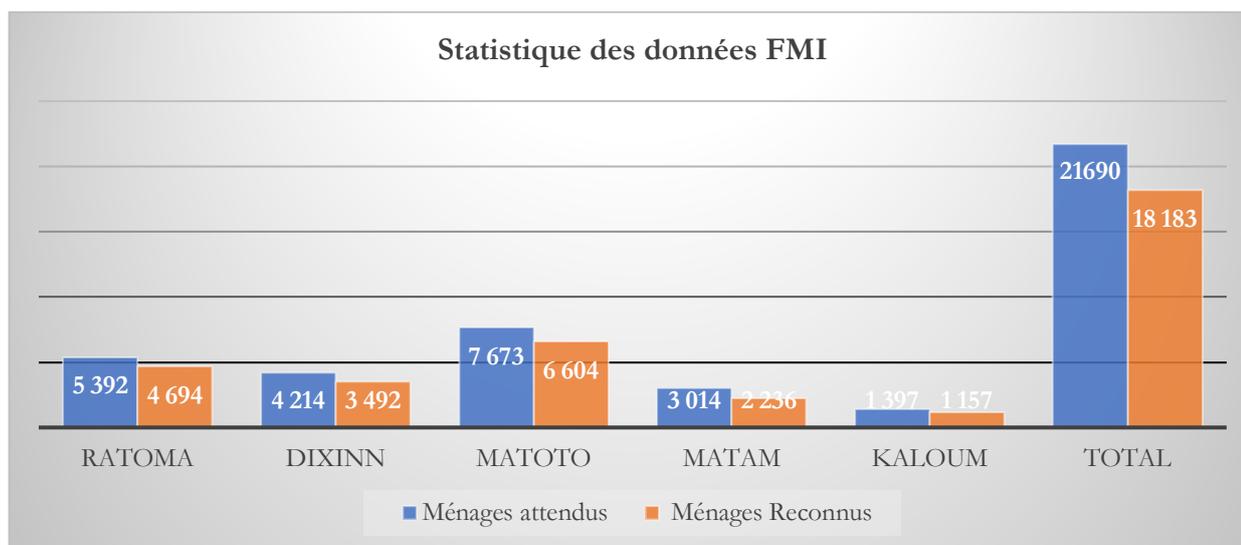
Encore appelée la phase d'apurement des données, elle consiste au traitement automatique des données afin de corriger certaines incohérences à travers des programmes informatiques élaborés par le service informatique de l'ANIES.

Le tableau ci-dessous fournit les statistiques finales de la reconnaissance des ménages par Commune après apurement des données.

Tableau 1: Répartition des ménages reconnus par commune

Commune	Bénéficiaires Nafa		Non Bénéficiaires Nafa		TOTAL	
	Nb ménages prévus	Nb ménages reconnus	Nb Ménages prévus	Nb Ménages reconnus	Nb Total Ménages prévus	Nb Total Ménages reconnus
Ratoma	19 275	3 215	1 852	1 479	5 392	4 694
Dixinn	43 976	2 311	1 464	1 181	4 214	3 492
Matoto	12 393	4 920	2 069	1 684	7 673	6 604
Matam	20 564	1 536	949	700	3 014	2 236
Kaloum	21 466	742	566	415	1 397	1 157
TOTAL	14 790	12 724	6900	5459	21690	1 8183

Figure 1 : Ménages reconnus par commune



3.1. Conduite de l'enquête d'éligibilité des bénéficiaires

La conduite de l'activité de reconnaissance physique des ménages a enregistré des constats remontés par les superviseurs sur le statut de pauvreté/vulnérabilité de certains bénéficiaires identifiés notamment : la présence de fonctionnaires et des cibles résidants dans les habitats décents. C'est ainsi que l'ANIES a initié **une mission d'enquête d'éligibilité des bénéficiaires** pour minimiser les erreurs d'inclusion, et d'exclusion, en prélude aux opérations de transferts monétaires dans les cinq (05) communes de Conakry. Cette enquête est présentement en cours et sera clôturée au **31 janvier 2024**.

IV. **Section 4 : Mission de terrain et recrutement des assistants communautaires ruraux**

4.1. Implication des administrateurs territoriaux dans le choix des assistants communautaires :

Sous la supervision de la DGA, les équipes de l'ANIES ont entamé une série de prise de contact avec les autorités régionales et préfectorales. L'objectif était d'expliquer aux autorités régionales, préfectorales, communales et locales, l'objectif de la mission, les actions prévues dans le cadre de la composante transferts monétaires, en général, et des modalités de recrutement des assistants communautaires, en particulier. La première phase de cette mission s'est déroulée du 17 octobre au 25 octobre 2023 dans les préfectures de Dinguiraye et Mandiana.

En termes de déroulé de la mission, des sessions techniques ont été organisées avec les parties prenantes regroupant les autorités administratives, les services décentralisés de l'AGUIPE pour les briefier sur les visées de la mission de l'ANIES en général, et des modalités de mise en œuvre des activités du projet Guichet Choc Alimentaire de l'ANIES en particulier. Cet exercice facilitera l'appropriation des différents acteurs impliqués et la vulgarisation des acquis du projet. Des rencontres avec les notabilités ont été aussi organisées afin de mieux de faire imprégner le projet et contribuer à la vulgarisation de ces acquis.

En parallèle, des émissions interactives et des tables-rondes ont été aussi organisées pour une large vulgarisation du projet et l'implication communautaire dans tout le processus. Il faut rappeler que le processus de recrutement des assistants communautaires tient compte du principe du contenu local, en sus, l'ANIES met un fort accent sur la question du genre pour le choix des AC locaux. Ainsi, conformément au quota attribué à chaque préfecture, il faudra *au minimum 40% des femmes choisies*. Par ailleurs, la sélection des AC obéit au respect des critères ci-après :

- Être de nationalité Guinéenne
- Avoir résidé dans la préfecture pour au moins 06 mois
- Être titulaire au moins d'un diplôme bac+2
- Être apte à résider dans les districts et sous-préfectures

V. Section 5 : Passation des marchés

5.1. La préparation technique et matérielle des opérations :

Cette étape consiste à acquérir tous les outils permettant l'opérationnalisation du projet GCA, à savoir :

- quatre (04) engins roulants pour les superviseurs qui doivent assurer le suivi sur toute l'étendue du territoire.
- acquisition de 48 000 téléphones en deux lots en faveur des régions de la Basse-Guinée, la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée Forestière pour les transferts monétaires, la gestion des réclamations et le suivi des opérations par les superviseurs numériques et les AC à travers l'outil KOBO collect.
- Le recrutement des opérateurs de paiement pour la réalisation des transferts monétaires
- Les supports et outils de supervision à mettre à la disposition des agents de terrain déployés et des membres des comités.
- L'achat des équipements et fournitures tels que les Registres pour l'enregistrement des ménages par les comités villageois de ciblage (CVC) lors de la validation communautaire.